



Bilan d'activité 2006

**Gestion conservatoire
des mines de Luri et d'Ersa (site
N2000 FR 9400568)**

Janvier 2006

Avec le soutien de la DIREN Corse (arrêté attributif de subvention n°06 0480 du 29 août 2006)
et de l'OEC (arrêté attributif de subvention n°2006/146 du 15 septembre 2006)



Direction Régionale de l'Environnement
CORSE



Bilan d'activité 2006.

Gestion conservatoire des mines d'Ersa et de Luri

Partenariat : **DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT**
Bernard RECORBET (Bernard.RECORBET@corse.ecologie.gouv.fr)

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE
Marie-Luce CASTELLI (mlcastelli@oec.fr)

Coordonné par : **ASSOCIATION DES AMIS DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE**
Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels

15 rue du Pontetto, Maison Romieu - 20 200 BASTIA
Tél. : 04 95 32 71 63 ; Fax : 04 95 32 71 73
www.amis-du-parc-naturel-corse.org
SIRET 39075220200023 - APE 925

Rédaction : Damien LEVADOUX (damien.levadoux@espaces-naturels.fr)

Photographies : Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse

Fonds cartographiques : Licence IGN/PFAR Corse n°DO31. Convention avec IGN dans le cadre du groupe géomantique CIGEO (protocole n°8632 IGN)

Janvier 2006

Sommaire

I. CONTEXTE.....	5
II. LA MINE DE LURI.....	6
II.1. FONCIER ET PROTECTION	6
II.2. CONNAISSANCE : SURVEILLANCES, SUIVIS ET ETUDES	6
II.3. GESTION.....	7
III.4. VALORISATION : INFORMATIONS ET SENSIBILISATIONS.....	7
II.5. PERSPECTIVES 2007	7
III. LA MINE D'ERSA	8
III.1. FONCIER ET PROTECTION.....	8
III.2. CONNAISSANCE : SURVEILLANCES, SUIVIS ET ETUDES	9
III.3. GESTION	9
III.4. VALORISATION : INFORMATIONS ET SENSIBILISATIONS.....	10
III.5. PERSPECTIVES 2007	10
BIBLIOGRAPHIE	11
RESUME	12

I. Contexte

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN-Corse), sollicité par le Groupe Chiroptères Corse, intervient depuis 3 ans dans le programme régional de fermeture des anciennes mines et ouvrages miniers, piloté par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

En région, les sites miniers représentent la majorité des sites souterrains d'hivernage pour les chauves-souris.

C'est pourquoi, par son implication dans ce programme (LURI, ERSA), le CEN-Corse permet d'éviter la mise en œuvre de solutions incompatibles avec la protection et la conservation d'espèces protégées telles les chauves-souris. En effet, conformément à la circulaire DIE 2000, ce programme de sécurité préconise le foudroyage et la pose d'un bouchon béton d'un mètre d'épaisseur à l'entrée des mines.

Ainsi, afin de préserver les populations présentes dans les galeries, de nouveaux aménagements type grille « ERMINA » doivent être réalisés. Non-conforme avec les préconisations de fermeture, la DRIRE souhaite s'assurer qu'une personne morale prenne la responsabilité de l'ouvrage.

C'est pourquoi, le CEN-Corse se positionne désormais comme l'organisme régional permettant ce transfert de responsabilité soit par la signature de convention ou soit par l'acquisition foncière.

Compte tenu de la durée de mise en œuvre du programme de mise en sécurité des mines, prévu sur plusieurs années, il est à prévoir que le CEN-Corse soit, dans l'avenir, de nouveau sollicité sur cette problématique.

II. La mine de LURI

II.1. Foncier et protection

✓ Foncier

Le CEN-Corse ne possède à l'heure actuelle aucune maîtrise foncière ou d'usage sur ce site. La démarche d'acquisition est cependant en cours auprès du propriétaire. Le site est constitué d'un terrain correspondant à l'entrée d'une galerie de mine : « galerie G1 Spergane ».

Tableau I : foncier du site de LURI.

Propriétaire	n°	section	surface (ha)*	Maîtrise foncière	Date
Mines de la lucette/ Commune de Luri	69	A3	0,0032	En cours d'acquisition	/

Des contacts réguliers sont entretenus avec la mairie de Luri, qui après la renonciation prononcée en 2005, doit devenir propriétaires de l'ensemble des terrains des Mines de la Lucette. Le conseil municipal de la commune de Luri s'est déclaré favorable à la rétrocession de la parcelle (tableau I) au CEN-Corse, afin que celui-ci en assure la gestion.

Bien que l'acte notarial n'étant toujours pas finalisé (Maître DOMINICI), le CEN-Corse espère terminer l'acquisition de cette parcelle dès 2007.

✓ Protection et reconnaissance écologique

Le site de LURI ne bénéficie d'aucun statut de protection.

II.2. Connaissance : surveillances, suivis et études

✓ Intérêt écologique majeur du site

L'intérêt majeur du site réside en la présence de colonies de chauves-souris et plus particulièrement de l'espèce Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (tableau II).

Tableau II : intérêt écologique majeur du site de Luri.

Espèce	UICN	Convention internationale	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	Directive Oiseau
Petit rhinolophe	vulnérable	Berne-Bonn annexe II	oui	oui	Annexes II et IV	-

✓ Surveillances et suivis

L'intérêt chiroptérologique du site a été identifié par le Groupe Chiroptères Corse (GCC, 2003). Bien que notant la présence de colonies de Petit rhinolophe dans la galerie, le site est considéré comme présentant un intérêt certain.

Depuis la mise en sécurité en 2005, condamnant toute entrée dans la galerie, il n'est plus possible de dénombrer avec exactitude le nombre d'individus. Néanmoins, un passage annuel doit tenter de noter la présence ou non d'individus dans la galerie (observation au crépuscule de la sortie du gîte).

II.3. Gestion

La mise en sécurité du site a été réalisée par une équipe de professionnelle (Sisyphé) selon un cahier des charges établi par le CEN-corse et le GCC. La fermeture réalisée, de type « ERMINA », est constituée d'une grille composée de barreaux horizontaux de 10cm de diamètre creux rempli de béton.

Afin de mieux intégrer cet ouvrage dans son environnement immédiat, un parement en pierre a été réalisé par le CEN-Corse et le GCC dans le cadre de la semaine du développement durable (figure 1).

Un panneau d'interdiction a été également apposé à l'entrée de la galerie.



Figure 1 : Mine de LURI (à gauche avant travaux, à droite après travaux)

III.4. Valorisation : informations et sensibilisations

Un chantier bénévole a été organisé lors de la semaine du développement durable (22 mai 2006), mais le blocage des stations essences sur l'ensemble de la Corse n'a pu permettre aux personnes de se déplacer.

Néanmoins, une réunion d'information a pu avoir lieu avec M^{me} le maire de LURI.

II.5. Perspectives 2007

- Finaliser l'acquisition de la galerie de mine,
- Identifier, si possible, la présence de chauves-souris dans la galerie.

III. La mine d'ERSA (site N2000 FR9400568)

III.1. Foncier et protection

✓ Foncier

Le CEN-Corse est gestionnaire du site par **signature d'une convention** depuis 2005 (tableau III).

Tableau III : foncier et maîtrise d'usage du CEN-Corse sur le site d'Ersa.

Propriétaire	n°	section	surface (ha)*	Maîtrise foncière	Date
MANNONI épouse CARDI	543	H	?	Convention	2005
MANNONI épouse CARDI	544	H	?	Convention	2005

Bien que sur le registre du cadastre les parcelles identifiées soient propriétés de MANNONI épouse CARDI, le propriétaire actuel demeure introuvable.

C'est pourquoi la convention, signée entre le CEN-Corse et les services de la Préfecture, stipule dans l'article 9 que l'Etat, la DRIRE et le CEN-Corse se doivent de « rechercher les propriétaires actuels des parcelles...afin d'en permettre l'affectation au CEN-Corse ».

✓ Protection et reconnaissance écologique

Le site d'ERSA ne bénéficie d'aucun statut de protection particulier.

Les valeurs patrimoniales et écologiques du site sont reconnues par la désignation du site en ZICO, en ZNIEFF et en ZSC (site Natura 2000) (tableau IV).

Tableau IV : reconnaissance écologique du site d'ERSA

Désignation	n°	surface (ha)
ZICO	CS 11	1 061
ZNIEFF type I	0090000	140
ZSC (Natura 2000)	FR9400568	2 685

Cependant, la galerie de mine ne constitue qu'une petite entité de l'ensemble du site Natura 2000.

III.2. Connaissance : surveillances, suivis et études

✓ Intérêt écologique majeur du site

L'intérêt majeur du site réside en la présence de colonies de chauves-souris et plus particulièrement de l'espèce Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (tableau V).

Tableau V : intérêt écologique majeur du site d'Ersa.

Espèce	UICN	Convention internationale	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	Directive Oiseau
Petit rhinolophe	vulnérable	Berne-Bonn annexe II	oui	oui	Annexes II et IV	-

✓ Surveillances et suivis

L'intérêt chiroptérologique du site a été identifié par le Groupe Chiroptères Corse (GCC, 2003). Bien que notant la présence de colonies de Petit rhinolophe dans la galerie, le site est considéré comme présentant un intérêt certain.

Depuis, la mise en sécurité 2005, condamnant toute entrée dans la galerie, il n'est plus possible de dénombrer avec exactitude le nombre d'individus. Néanmoins, un passage annuel doit tenter de noter la présence ou non d'individus dans la galerie (observation au crépuscule de la sortie du gîte).

III.3. Gestion

La mise en sécurité du site a été réalisée sur le même procédé que pour la mine de LURI (cf. plus haut).

Egalement, afin de mieux intégrer cet ouvrage dans son environnement immédiat, un parement en pierre a été réalisé par le CEN-Corse et le GCC dans le cadre de la semaine du développement durable (figure 2).

Un panneau d'interdiction a été également apposé à l'entrée de la galerie.



Figure 2 : Mine d'ERSA (à gauche avant travaux, à droite après travaux)

III.4. Valorisation : informations et sensibilisations

Un chantier bénévole a été organisé lors de la semaine du développement durable (22 mai 2006), mais le blocage des stations essences sur l'ensemble de la Corse n'a pu permettre aux personnes de se déplacer.

Néanmoins, une réunion d'information a pu avoir lieu avec M le maire d'ERSA.

III.5. Perspectives 2007

- Rechercher et informer les propriétaires,
- Identifier, si possible, la présence de chauves-souris dans la galerie.

Bibliographie

DRIRE, 1993. *Anciens travaux miniers de Corse, compte rendu de visite et proposition de mise en sécurité.* Rapport BRGM.

DRIRE, 1995. *Anciens travaux miniers de Corse, définition et coût des travaux de mise en sécurité.* Rapport BRGM.

GCC, 2003. *Etat des connaissances sur les mines, leurs intérêts chiroptérologiques et les projets de mise en sécurité.*

Résumé

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN-Corse), sollicité par le Groupe Chiroptères Corse, intervient depuis 3 ans dans le programme régional de fermeture des anciennes mines et ouvrages miniers, piloté par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

Après la signature d'une convention entre le CEN-Corse et les services de la préfecture de Haute-corse et les accords d'acquisition foncière, des travaux de mise en protection, grille « ERMINA », ont pu être réalisés sur deux galeries de mines en 2006 (ERSA et LURI).

Afin de mieux intégrer ces ouvrages dans leur environnement immédiat, un parement en pierre a été réalisé par le CEN-Corse en collaboration avec le GCC dans le cadre de la semaine du développement durable.

A cette occasion, une sensibilisation auprès des mairies a pu également être réalisée pour assurer la pérennité de ces actions.

Compte tenu de la durée de mise en œuvre du programme de mise en sécurité des mines, prévu sur plusieurs années, il est à prévoir que le CEN-Corse soit, dans l'avenir, de nouveau sollicité sur cette problématique.